



Chers Amis,

L'encre du cessez-le-feu en Iran n'avait pas encore séché qu'Israël s'employait à le saboter et déclenchait l'opération « *Ténèbres éternelles* » sur le Liban, un carnage faisant en une dizaine de minutes des centaines de morts et de blessés sur un pays déjà en ruine.

Et une fois de plus, le monde assiste à l'horreur des corps sortis d'immeubles effondrés, des blessés transportés au milieu des gravats vers des hôpitaux débordés, de la détresse d'une population condamnée à l'errance. Aucune action des pays soi-disant garants du respect du droit international pour faire cesser ce nouveau massacre commis par l'armée israélienne. Il semble admis qu'il est légitime qu'Israël rase tous les pays qui l'entourent et assassine leurs habitants pour garantir ce qu'il appelle *son droit* à coloniser la Palestine.

Et les frappes continuent également sur Gaza. Et les attaques de milices sionistes se poursuivent en Cisjordanie. La routine, quoi, pour ceux qui vouent un véritable culte à la guerre.

Pendant ce temps-là, la France cherche à faire taire ceux qui dénoncent cet emploi de la terreur, depuis le nettoyage ethnique qui a accompagné la création de l'État d'Israël jusqu'à la guerre génocidaire qu'il continue à livrer aux Palestiniens de Gaza.

Ainsi, le 16 avril prochain, l'Assemblée nationale examinera une proposition de loi qu'ils ont intitulée « *visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme* ».

Cette proposition est portée par la députée Carole Yadan (d'où son nom), représentante des Français établis hors de France dans la circonscription comprenant Israël. Elle est soutenue par 130 députés dont François Hollande, et le gouvernement Lecornu 2. Il faut savoir que Mme Yadan a quitté le parti Renaissance, tout en lui restant « apparentée », pour protester contre la décision du président Macron de reconnaître l'État de Palestine, ce qui en dit long sur son indépendance vis-à-vis d'Israël !

Ce texte, sous prétexte de lutte contre l'antisémitisme, a pour objectif de renforcer la législation déjà très fournie sur l'apologie du terrorisme (article 1) et d'empêcher toute critique de l'État d'Israël (article 2).

Ainsi,

Dire que le sionisme, idéologie qui sert de base à la politique israélienne, est fondé sur la colonisation, l'occupation et la déportation des populations autochtones que sont les Palestiniens ;

Dire qu'Israël a détruit 500 villes et villages palestiniens en 1948 ;

Dire qu'Israël a annexé Jérusalem et en a fait sa capitale, et a annexé le Golan syrien ;

Dire qu'Israël a adopté en 2018 la loi *Israël, État-nation du peuple juif* qui exclue tout citoyen non juif du droit à l'autodétermination ;

Dire qu'Israël massacre des civils, détruit systématiquement les infrastructures, maisons, immeubles, hôpitaux, écoles, bâtiments administratifs, camps de réfugiés, polluent les sols que ce soit en Palestine, au Liban ou en Iran ;

Dire que les bombardements israéliens ont fait des milliers d'amputés dont les moignons s'infectent au soleil, à la pluie et dans les ordures, et qu'Israël empêche ces blessés de sortir pour recevoir des soins à l'étranger ;

Dire qu'Israël assassine les dirigeants palestiniens, libanais, iraniens, y compris en pleine négociation, et s'en vante ;

Dire qu'Israël arme des milices sionistes qui sèment la terreur en Cisjordanie, à Gaza, au Liban, pour expulser les habitants et voler leurs terres et leurs biens ;

Dire qu'Israël répète ouvertement sa volonté d'expulser ou d'éliminer les Palestiniens physiquement ou politiquement ;

Dire que les dirigeants israéliens traitent les Palestiniens d'animaux humains, de vipères ou de cafards ;

Dire qu'Israël maltraite les prisonniers palestiniens, les prive de nourriture et de soins, les torture, les viole ;

Dire que les soldats israéliens pillent les maisons palestiniennes, se déguisent avec leurs habits et postent sur les réseaux sociaux leurs sinistres exploits ;

Dire qu'Israël a violé plus de 1200 résolutions de l'ONU ;

Dire qu'Israël détruit les installations de l'ONU et menace ses représentants ;

Dire qu'Israël viole tous les cessez-le-feu qu'il s'était engagé à respecter ;

Dire qu'Israël vient de légaliser la peine de mort pour les seuls prisonniers palestiniens ;

Dire que Ben Gvir, ministre israélien de la Sécurité nationale, a sabré le champagne à cette occasion ;

Dire que Netanyahu et Gallant sont poursuivis par la Cour pénale internationale, la plus haute juridiction au monde, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et que tous les membres du gouvernement israélien mériteraient de l'être ;

Dire qu'Israël pratique un génocide à Gaza ;

Dire que tout cela n'est pas lié à la dérive extrême-droitière du gouvernement Netanyahu mais fait partie du projet sioniste dès l'origine comme en témoignent les innombrables déclarations des dirigeants ;

Dire qu'il faut que tout cela cesse et faut rompre tout lien avec l'État d'Israël ;

Oui, dire cela, qui est reconnu, démontré et dénoncé par toutes les institutions de l'ONU, ne sera plus possible si la loi Yadan est votée.

Pour ses promoteurs, cette loi est une nécessité absolue car malgré les plateaux télé, malgré les éléments de langage reprenant les discours israéliens, malgré les accusations et les procès, l'horreur des actes commis par Israël a fait naître un immense courant de sympathie pour la cause palestinienne et un rejet d'Israël. Il y avait donc urgence à inverser les choses, d'autant que le CRIF, les lobbies sionistes et tous les incondtionnels d'Israël ont passé commande au gouvernement et qu'ils entendent être obéis et satisfaits.

Alors puisqu'ils ne peuvent étouffer la critique, ils veulent la criminaliser ; puisqu'ils ne peuvent plus couvrir les crimes, ils attaquent ceux qui les nomment.

La proposition de loi Yadan n'a rien d'une réponse à l'antisémitisme dont elle en dénature le sens. Elle instrumentalise nos concitoyens juifs qu'elle essentialise et met en danger.

C'est une contre-offensive politique pour faire taire comme s'en alarment cinq Rapporteurs des Nations unies dans un rapport adressé au gouvernement, je les cite de « *tels procès d'intention risquent de criminaliser de manière injustifiée le droit protégé à la liberté d'expression et le travail légitime (...) notamment en faveur de la Palestine.* »

En un mot, soutenir la proposition de loi Yadan, c'est se faire le complice des exactions israéliennes. C'est pourquoi nous la combattons.

Non, expliquer ne veut pas dire justifier !

Oui, mettre les événements dans leur contexte est une nécessité !

Nous ne nous taisons pas ! On ne nous fera pas taire !

Soutien à tous ceux qui sont déjà victimes de cette atteinte à la liberté d'expression et qui se retrouvent devant les tribunaux !

Non à la loi Yadan !

Soutien aux peuples qui résistent !

Il n'y aura pas de paix dans le monde sans justice en Palestine !

Palestine vivra ! Palestine vaincra !

Prochains rendez-vous :

- **Du 8 au 19 avril au Dietrich, L'Affaire Abdallah** pour ceux qui l'auraient raté le 3 mars

- **Dimanche 19 avril 2026 à partir de 16H au 23 route de Paris**, 2 documentaires : l'un sur l'initiative **Thousand Madleens To Gaza** + l'autre sur la ville de **Lyd** avant qu'elle ne soit conquise par Israël en 1948 et rebaptisée Lod.

- **Mercredi 22 avril 2026 au Dietrich à 18h30, Occupations**, un documentaire qui retrace l'occupation de l'université de Columbia à New York en solidarité avec Gaza organisée.